



Enfant héritier mais oncles réclament part

Par **trabalho**, le **26/07/2009** à **13:16**

Bonjour,

J'ai hérité de mon père comme seul enfant (pas de testament). Mais mes oncles estiment qu'ils ont droit à une part de l'héritage.

En effet, mon père étant au RMI ces 10 dernières années (il était très malade), mes grands-parents l'ont aidé en lui versant sur son compte 500 € par mois.

En conséquence, mes oncles réclament 60 000 € qu'ils considèrent comme part de leur héritage.

On me dit qu'ils vont peut-être porter plainte.

En ont-ils le droit, et auraient-ils gain de cause s'ils le faisaient?

J'ai hérité de biens - estimés à 120 000 €, que je n'arrive pas à vendre (une ruine non habitable et 2 biens mobiliers), qui me coûtent des frais importants d'entretien et de travaux (pour arriver à vendre la maison pour l'instant non habitable).

Merci d'avance pour vos réponses éclairées...